



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

**Présents : 19**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

**Absents :**

Madame Bernadette BONZOM  
Monsieur Roger BERNET

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

**DCM N°2025-34 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité pour l'opération « Travaux de sécurisation du canal souterrain entre la ferme du Ranquet et Varage »**

**Rapporteur : Antoine BRUNO**

Le rapporteur explique que la commune de Saint-Mitre-les-Remparts a constaté l'effondrement d'un tronçon de la galerie souterraine du canal entre la ferme du Ranquet et Varage, situé en domaine public. Cet effondrement met en péril la sécurité des usagers et constitue une menace structurelle pour l'intégrité de l'ouvrage.

Une expertise géotechnique urgente menée par un bureau spécialisé (GO-XPR sas) a permis de constater que l'encaissant du canal est composé de formations argileuses instables, présentant un fort risque de gonflement. La voûte maçonnée est quant à elle fortement fragilisée, ce qui impose des mesures de sécurisation immédiates et la mise en œuvre de travaux adaptés.

Le projet de travaux comprend :

- L'étalement sécurisé à l'avancement de la galerie pour permettre l'accès et l'inspection,
- Le soutènement par cintres métalliques et liernes préfabriquées en béton,
- La reprise de la voûte en béton projeté,
- Des travaux de cuvelage sur la partie aval du canal (15 ml), rendus possibles par la mise en chômage provisoire de l'ouvrage, afin de réparer une fuite affectant un terrain privé et causant des inondations récurrentes.

L'ensemble de cette opération représente un montant estimé à 84 800€ HT, incluant l'expertise géotechnique préalable (4 600 € HT).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
<b>Financement externe</b>		
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	59 360,00 euros
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	25 440,00 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>84 800,00 euros</b>

Le rapporteur propose donc aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de sécuriser et de réhabiliter en urgence une portion effondrée du canal souterrain public,

**Considérant** l'opportunité d'en profiter pour réparer une fuite aval grâce à la mise en chômage temporaire du canal,

**Considérant** que cette opération peut bénéficier du soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité,



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui prévoit un financement externe du Conseil départemental des Bouches du Rhône de 70 %, pour un montant de 59 360,00 € et un autofinancement de la Commune de 30 % pour un montant de 25 440,00 €.

**DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, pour un montant de travaux s'élevant à 84 800,00 € HT ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal de l'exercice 2025;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

